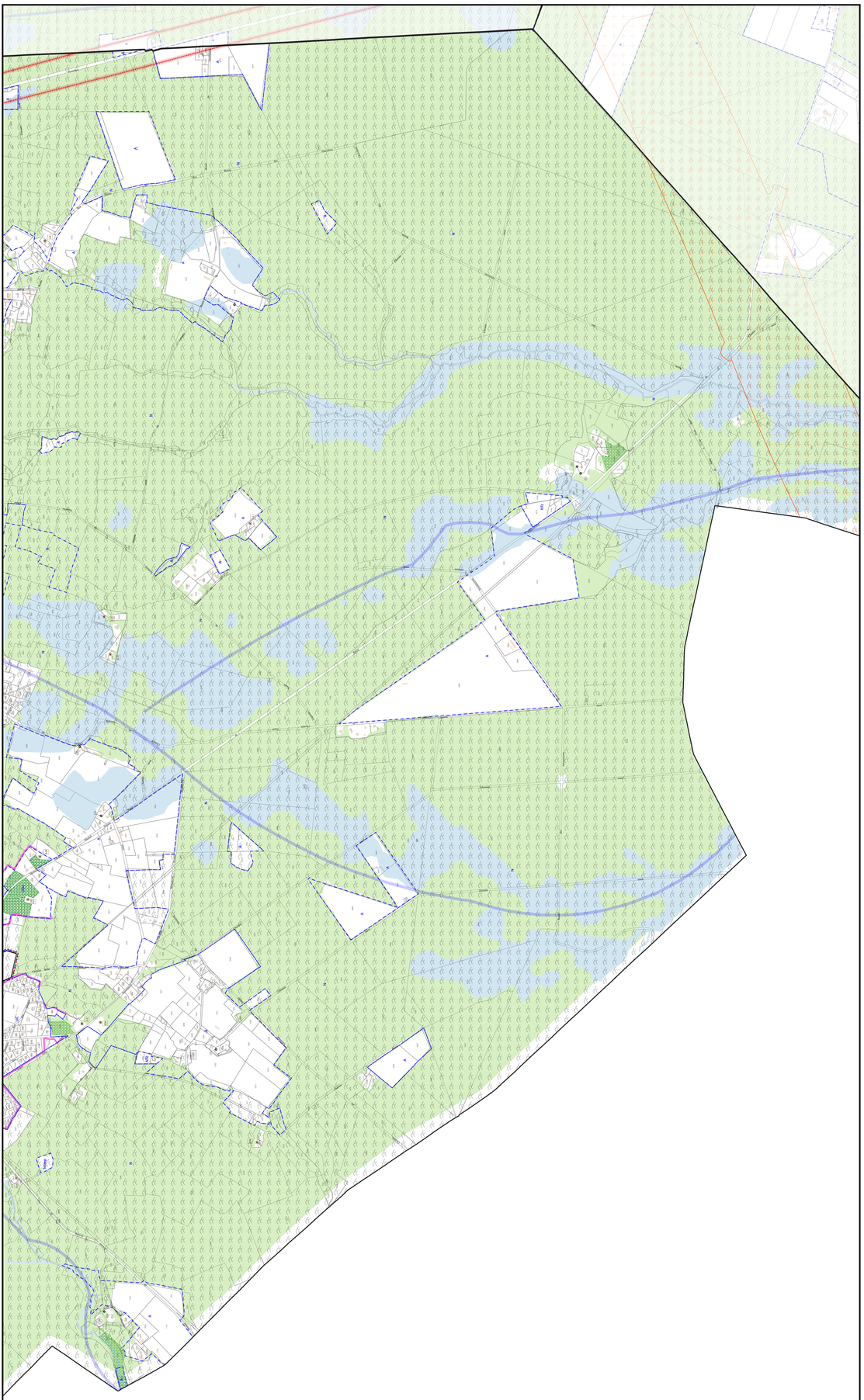

URBANISME

UA — Limite et nom de zone

Emplacements réservés

- Voirie
- Ouvrages publics, installations d'intérêt général logement/mixité sociale

Prescriptions d'implantation

- Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

- Linéaire de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

- **OAP** — Orientation d'aménagement et de programmation
  Secteur de projet en zonage
- Règles de stationnement minoré lorsqu'en dehors d'un transport en commun et des plages
- Bâtiment susceptible de changer de destination *Hors zone agricole et naturelle*
- Règles architecturales particulières
- Secteur à programme de logements mixité sociale au zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

- Zone d'aléa faible à moyen à forte perméabilité définie au Plan de Prévention du Risque Inondation
- Zones du risque de crues fortes identifiées dans les Atlas inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

- Zone d'aléa fort feu de forêt

- Zone de contact entre la zone d'urbanisation habitat diffus et l'espace boisé, matérialisant le mur coupe-feu de protection du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

- Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Dax-Seyrose

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

- Zone de risque d'affaissement et d'écoulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

- Zone de risque pyrotechnique - ZUS2
- Zone de risque pyrotechnique - Z3
- Zone de risque pyrotechnique - Z4
- Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

- Zone des ouvrages de transport de gaz naturel *Arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 - Périmètre d'une*

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

- Ensembles paysagers et bâtis à protéger *Et bâtis exceptionnels en zonage*
- Espace boisé classé
- Éléments paysagers à protéger
- Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires
- Trame verte - corridors écologiques
- Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame bleue - corridors écologiques
- Site patrimonial remarquable (ex-ZPPAUP)
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Sites classés ou inscrits

DIVERS

- Périmètre de suivi à statuer *(Ouvrages 500kv 225V hors Déclaration d'utilité publique)*

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par le DGFIP et n'offre pas une parfaite exactitude géographique environnementale.
Le PLUi-H ne saurait en aucun cas être opposable.
Seules les informations concernant la commune rattachée sur chaque plan sont opposables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de Herm

Planche Sud
ÉCHELLE 1/5 000 (FORMAT A0) - 2022

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 du PLUi-H approuvée le 14 avril 2021

Modification n°1 du PLUi-H approuvée le 19 mai 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 19 février 2024

Le Président,
M Julien DUBOIS

PLUi-H

grand-dax.fr

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Emplacements réservés		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V1	Réalisation d'un cheminement piétonnier le long du ruisseau du bourg (3 m de largeur)	Commune

0 — 200 m

Sources : Cartoriste 2021, Cadastre 2022
Géoregistre, Service SIG, Grand Dax Agglomération, Mai 2022
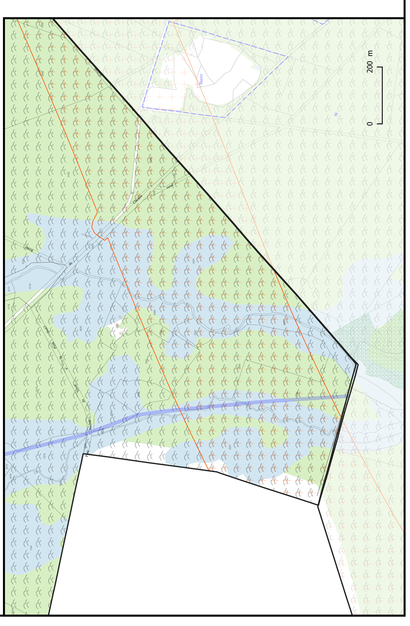
N